



SARCELLES
COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-52

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8- Election du/de la troisième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ, Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epiiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOU (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsout), Gilles WECKMANN (Montsout), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

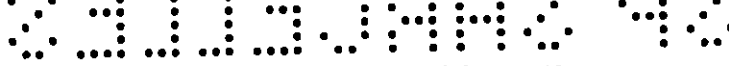
CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adélia GASPAR (Epiiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHE (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

8- Election du/de la troisième Vice-Président(e), du SIAH du Croult et du Petit Rosne



Exposé des motifs

Conformément à l'article L.2122-7-1 du CGCT, l'élection des Vice-Présidents du SIAH se fait selon les mêmes modalités que l'élection du Président, c'est-à-dire par scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Chaque Vice-Président, pour être élu, doit obtenir la majorité absolue (moitié des votes plus un) des suffrages exprimés. Il convient de noter que les suffrages exprimés excluent les votes blancs, nuls, les abstentions et les refus de voter.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président ayant appelé les candidatures, ont été candidat(es) les personnes suivantes :

1/ Maurice MAQUIN

2/ Laurence CARTIER-BOISTARD

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 5

Bulletins blancs : 3

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 8

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 57

Nombre de suffrages pour une élection à la majorité absolue des suffrages exprimés : 29

Suffrages obtenus par Maurice MAQUIN : 56

Suffrages obtenus par Laurence CARTIER-BOISTARD : 1

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L5211-8, L.5211-10, L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 2122-7-1,

Vu le Code électoral,

Vu les statuts du SIAH,

Vu le règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu la délibération n°2020/49 du 02 septembre 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents du SIAH Croult et Petit Rosne à 12,

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents,

Considérant les suffrages recueillis par Maurice MAQUIN, constituant la majorité absolue,

8- Election du/de la troisième Vice-Président(e) du SIAH du Coult et du Petit Rosne

SIAH

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET :

1 - Proclame Maurice MAQUIN élu en tant que troisième Vice-Président du SIAH du Coult et du Petit Rosne ;

2 - Et autorise le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Benoît JIMENEZ



Président du SIAH



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/09/20

Affichée le : 04/09/20

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.